

① - annule et remplace le 1er contrat de don en date du 06/01/2021

② - ajouter QR code Bâton n°2

CONTRAT DE DON

N° /MA/2022

- première n°2

- enlever page 3

③ - le don de Gd Croix Polaire Méritaire

Entre

Le musée de l'Armée,
Etablissement public national à caractère administratif,
Régi par le code de la Défense, articles R3413-1 à R3413-34,
Inscrit au répertoire SIRET sous le numéro 180 090 011 000 16,
Dont le siège est :
Hôtel national des Invalides - 129, rue de Grenelle
75 700 Paris 07 SP,

Représenté par le général Henry de Medlege, Directeur,
ayant tous pouvoirs aux fins de la présente,

Ci-dessous dénommé « **LE DONATAIRE** »,

④ Mettre QR code Bâton n°2 sur vitrine

⑤ Ms petits - en fait sont orientés "nouvelles technologies"; ils ont permis à nos travaux

d'une part,

Et

Le colonel Christian de Gastines
19 rue Censier - Hall D
75005 Paris
Ci-dessous dénommé « **LE DONATEUR** »,

Causol et en fait, le résultat global de cette donation qui va être décidée

d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « **Les Parties** »,

le premier code d'un

Bâton de commandeur de France 1^{er} division certainement ~~et non votre responsabilité de nous rendre~~

Si vous voulez manifester votre ~~engagement~~ soutien à l'innovation, permettez nous par la présente avec plaisir à un événement "nouvelles technologies au MA" - par exemple, visite virtuelle, en visite avec utilisation du QR code - en présence de CEMH et du CEMAH

RELATIVEMENT AUX OBJETS SUIVANTS (SOUVENIRS MILITAIRES DU MARÉCHAL FRANCHET D'ESPÈREY) :

- 1 - Grand-croix de l'ordre de l'Etoile de Karageorges avec écriin (Serbie) ; ¹
- Shako de Commandant en second de l'Ecole Spéciale Militaire (France) ; ¹
- casque colonial en liège de général de division (France) ;
- casque Adrian du général FDE (France) ;
- 5 - béret de chasseur de général de division (France) ;
- képi de maréchal de France (France) ;
- 10 - Pompon en cannetille or (France) ;
- plumet bleu d'état-major de brigade (France) ;
- plumet vert foncé de chasseurs à pied (France) ;
- aigrette de colonel (France) ;
- dolman avec aiguillette d'officier d'Etat-major du 4RTA (France) ;
- dolman modèle 1871 de général de division (France) ;
- vareuse en drap bleu clair de maréchal de France (France) ;
- pantalon culotte en drap bleu clair de tenue de ville (France) ;
- pantalon en drap bleu clair de tenue de ville (France) ;
- tunique modèle 1921 de la grande tenue de maréchal de France (France) ;
- 20 - pantalon modèle 1921 de la grande tenue (France) ;
- tunique modèle 1922 en drap kaki de maréchal de France (France) ;
- manteau en drap kaki de maréchal de France (France) ;
- pantalon modèle 1922 en drap kaki (France) ;
- bicorne de maréchal de France (France) ;
- tunique modèle 1930 de maréchal de France avec ses épauettes et sa barrette de 8 médailles (France) ;
- cape modèle 1930 de maréchal de France (France) ;
- pantalon garance (France) ;
- bicorne d'académicien (France) ;
- veste d'académicien (France) ;
- 30 - gilet blanc d'académicien (France) ;
- pantalon d'académicien (France) ;
- coiffe de Voïvode (Serbie) ;
- tunique avec ses épauettes de Voïvode (Serbie) ;
- pantalon culotte de Voïvode (Serbie) ;
- paire de bottes (Serbie) ;
- éperons (Serbie) ;
- pantalon culotte garance (France) ;
- paire d'épauettes d'officier de cavalerie (France) ;
- paire d'épauettes de colonel d'infanterie avec sa boîte (France) ;
- 40 - paire d'épauettes de maréchal de France avec sa boîte (France) ;
- paire d'épauettes tenue de soirée de maréchal de France (France) ;
- pattes d'épaule en fil d'or du 1er RT (France) ;
- pattes d'épaule en fil d'or du 1er RT (France) ;
- aiguillette d'officier d'Etat-Major (France) ;
- aiguillette d'officier d'Etat-Major (France) ;
- brassard d'officier d'Etat-major (France) ;
- ceinturon porte-épée de général de brigade (France) ;
- ceinturon porte-épée noir (France) ;
- ceinturon de Voïvode avec bélière (Serbie) ;
- ceinture écharpe soie et or de maréchal de France (France) ;
- bâton de maréchal de France avec écriin (France) ; ^{3D} ^{no 2 (voir QR code)}
- canne de maréchal de France (France) ;
- épée de maréchal de France (France) ; [?]
- épée d'honneur de Salonique de maréchal avec son écriin (France) ; [?]
- épée de la fédération nationale des "Poilus d'Orient" à leur chef le maréchal de France Franchet d'Espèrey membre de l'académie française le 9 juin 1935 (France) ; [?]
- sabre voïvode offert par le roi alexandre (Serbie) ;
- yatagan turc (Serbie) ;
- Sabre type nimcha du Bach Agha Si Djelloul Ben Lakhdar (Algérie) ;
- 59 - Sabre Ottoman "pala" (Syrie) ;

QR code

et sa reconstruction ^{3D}

- 66 ⊖ Poignard Koumya offert par Thami El Glaoui (Maroc) ;
- sabre "nimcha" (Maroc) ;
- sabre "nimcha" (Maroc) ;
- sabre "Gurade" (Ethiopie) ;
- ceinturon du sabre "Gurade" (Ethiopie) ;
- 7 ⊖ sabre "chachka" (Syrie) ;
- Sabre de « Damas » (Syrie) ;
- ceinturon du sabre de « Damas » (Syrie) ;
- Canne épée de Soueida (Syrie) ;
- 70 ⊖ Canne en bois de groupe d'armées de l'Est (France) ;
- 70 ⊖ canne traditionnelle polonaise de Zakopane (Pologne) ;
- médaille d'or du Mérite syrien, Syrie (médaille et son ruban, écrin) ;
- médaille de l'ordre du mérite Libanais, 1e classe, Liban (médaille et son ruban, écrin) ;
- médaille du mérite militaire, 1e classe, Grèce (médaille et son ruban avec agrafe en or, écrin) ;
- 7 ⊖ croix de guerre de 1e classe, Première Guerre mondiale, Grèce (médaille et son ruban, écrin) ;
- 7 ⊖ grand-croix de l'ordre du Sauveur de Grèce (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- médaille de l'ordre du mérite militaire chérifien, Maroc (médaille et son ruban, écrin) ;
- grand-croix de l'ordre du Ouissam alaouite, Maroc (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- médaille commémorative en or de pèlerin de Terre-Sainte, Vatican (croix et son ruban, écrin) ;
- 80 ⊖ Grand-croix (5e classe) à titre militaire de l'ordre du Lion blanc, Tchécoslovaquie (Insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- 80 ⊖ croix du mérite de guerre, Italie (insigne avec ruban, écrin) ;
- Grand-croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, Italie (Insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- insigne du 1er régiment de cheuau-légers Jozef Pilsudski, Varsovie, Pologne (insigne, écrin) ;
- ~~Grand-croix de l'ordre Polonia Restituta, Pologne (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;~~ ?
- Grand-croix de l'ordre Polonia Restituta, Pologne (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- 7 ⊖ médaille du roi Carol de Roumanie (insigne avec ruban, écrin) ;
- insigne de 3e classe de l'ordre de Michel le Brave, Roumanie (insigne avec ruban, écrin) ;
- insigne de 2e classe de l'ordre de Michel le Brave, Roumanie (insigne avec cravate, écrin) ;
- insigne de 1e classe de l'ordre de Michel le Brave, Roumanie (insigne) ;
- 90 ⊖ Grand-croix de l'ordre du Service fidèle, Roumanie (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- 90 ⊖ Grand-croix de l'Etoile de Roumanie, à titre militaire (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- Grand-croix de l'ordre du Nichan Iftikhar, Tunisie (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- Grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- Grand-croix de l'ordre royal de Victoria, Empire britannique (plaque, boîte) ;
- 7 ⊖ Grand-croix de l'ordre royal de Victoria, Empire britannique (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- 7 ⊖ Grand-croix de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges, Empire britannique (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- ordre du Libérateur, Venezuela (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- boutonnière du club de Carthagène, Colombie ;
- boutonnière du centenaire de Simon Bolivar, Colombie ;
- Grand-croix de l'ordre de Boyaca, Colombie (Insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- 100 ⊖ Army Distinguished service medal, USA (insigne avec ruban, écrin) ;
- médaille d'or du couronnement de Hailé Sélassié, Ethiopie (insigne avec ruban) ;
- insignes de commandeur de l'ordre du sceau de Salomon avec plaque, Ethiopie (insigne avec cravate, plaque, écrin) ;
- ordre du Lion et du Soleil, division civile, Perse (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- insignes de 1e classe de l'ordre du Tigre rayé, Chine (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- 7 ⊖ Croix d'officier de l'ordre du Dragon d'Annam (croix avec ruban, boîte) ;
- sapèque d'honneur en or, Annam (insigne avec cordon et pampilles, écrin) ;
- 7 ⊖ Grand-croix à titre militaire de l'ordre de l'Aigle blanc, Serbie (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- Chevalier grand-croix à titre militaire de l'ordre de l'étoile de Karageorge (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- insigne de 1e classe de l'ordre du Soleil Levant, Japon (insigne avec cordon, plaque, écrin) ;
- 110 ⊖ Grand-croix de l'ordre de la légion d'honneur, France (insigne avec cordon, écrin) ;
- Grand-croix de l'ordre de la légion d'honneur, France (plaque) ;
- ensemble de 8 décorations (semblable à celui monté sur la tunique modèle 1930) ;
- fanion avec bâtons brodé de maréchal (France) ;
- 7 ⊖ fanion tricolore en tissu molletonné (France) ;
- 7 ⊖ fanion tricolore avec frange (France) ;
- 7 ⊖ fanion tricolore de hampe avec 3 sangles (France) ;
- fanion tricolore (France) ;
- 118 ⊖ fanion Cœur sacré (France) ;

- fanion 18^e bataillon de chasseurs (France);
- 120 ⊖ fanion 18^e chasseurs (Espagne) ;
- pavillon Serbe (Serbie) ;
- drapeau italien (Italie) ;
- plaque de table sur support du centenaire de Simon Bolivar, Venezuela ;
- médaille en or du centenaire de Simon Bolivar, Venezuela, avec écrin ;
- médaille en argent du centenaire de Simon Bolivar, Venezuela, avec écrin ;
- médaille en bronze du centenaire de Simon Bolivar, Venezuela ;
- insigne du Roehrich Museum de New-York, USA, avec écrin et note manuscrite de Franchet d'Espèrey ;
- insigne à l'aigle et au chiffre du roi Carol de Roumanie, avec écrin ;
- médaille de la société royale de géographie d'Anvers, Belgique, décernée à Franchet d'Espèrey le 28 février 1931, avec écrin ;
- 130 ⊖ insigne et boutonnière du 18^e bataillon de chasseurs à pied, France, avec écrin ;
- médaille de l'institut de France, 1934, France, avec écrin ;
- insigne du 15^e régiment de tirailleurs algériens, France, avec écrin et note du donateur ;
- médaille de l'académie des sciences coloniales, 1922, France, avec écrin ;
- médaille de l'Académie française au profil de Racine, 1939, France, avec écrin ;
- médaille souvenir de la fondation du musée de la Légion d'honneur ;
- deux plaquettes des voïvodes Michitch et Putnik, Serbie, avec écrin ;
- médaille avec ruban tricolore de l'école des femmes au foyer 1914-1918, Serbie, avec écrin ;
- plaquette du Grand Split, Yougoslavie, avec écrin ;
- médaille du centenaire de l'Algérie française, France, avec écrin ;
- 140 ⊖ plaquette nominative de l'inauguration du monument national à l'Armée d'Orient, à Marseille, France, avec écrin ;
- médaillon de cou des Zouaves « Tirez donc N de D », France ;
- insigne de l'association des amitiés africaines, France, avec boîte ;
- médaille du centenaire de la bataille de Navarin, Grèce, avec boîte ;
- médaille pendante avec ruban de l'union internationale des sociétés de géographie, pour le congrès international de géographie du Caire de 1925, France, avec boîte ;
- médaille général Marchand de l'union nationale des anciens combattants coloniaux, France, avec écrin ;
- plaquette général Vuillemin de la croisière africaine des Potez Lorraine, France, avec écrin ;
- médaille d'or de l'aéroclub de France à l'adjudant pilote-aviateur Maxime Lenoir, 1916, France, avec écrin ;
- médaille d'or de l'aéroclub de France au sous-lieutenant pilote-aviateur Marcel Haegelen, 1918, France, avec écrin ;
- médaille d'argent au profil de F. de Lesseps pour l'inauguration du canal de Suez, 1869, France, avec écrin ;
- 150 ⊖ médaille du premier départ du navire Président Doumer, 1935, France, avec écrin ;
- plaque Pierre-Simon Laplace (1749-1827), 1932, France, avec écrin ;
- plaque Auguste Terrier, du comité de l'Afrique française, 1931, France ;
- médaille J.-B. Charcot, expéditions polaires françaises, 1932, France, avec écrin ;
- médaille de la mission Fourreau-Lamy, France, avec écrin ;
- médaille Benjamin Franklin de l'American chamber of commerce in France, 1927, France, avec écrin ;
- médaille du centenaire de l'action des 150 hommes de Favier, 1926, Grèce, avec écrin ;
- médaille du tricentenaire de Vauban, 1933, France, avec écrin ;
- médaille souvenir de la revue du Tsar des bataillons de chasseurs, les 9-10 octobre 1896 ;
- médaille souvenir avec petit ruban tricolore de l'inauguration du monument du maréchal Haig, Montreuil-sur-Mer, 1931, France ;
- 160 ⊖ médaille souvenir du lancement du croiseur Colbert, le 20 avril 1928, France, avec écrin ;
- médaille de l'inauguration du monument à Bugeaud par l'union nationale des officiers de réserve, 15-19 mai 1930, France, avec écrin ;
- 2 médailles en argent du sanctuaire de Lorette, avec boîtes annotées par Franchet d'Espèrey ;
- plaque aux pionniers de la pénétration française au Sahara, France, avec écrin ;
- médaille de l'Aéroclub de France et du syndicat de la presse parisienne pour les journées nationales de l'aviation, Vincennes, 3-9 juin 1930, France, avec écrin ;
- médaille de l'Aéroclub de France et du syndicat de la presse parisienne pour les journées nationales de l'aviation, Vincennes, 24-25 mai 1931, France, avec écrin ;
- médaille de l'Aéroclub de France pour les Grands voyages aériens, 1931, France, avec écrin ;
- médaille du comité français de propagande aéronautique pour le congrès international de la sécurité aérienne, 13-20 décembre 1930, France, avec écrin ;
- Insigne du Deauville Air Club ;
- 165 - plaque de membre d'honneur de la ligue internationale des aviateurs ;

- 170 ⊖ plaque souvenir de la remise de la Croix de Guerre à la ville de Namur portant la citation, 1927, France, avec écrin ;
- plaque Nameur po tot, souvenir de la remise de la croix de guerre à la ville de Namur, 1927, France, avec écrin ;
 - médaille en hommage aux victimes de guerre, Liège 1932, Belgique, avec écrin ;
 - plaque du comité régional d'union latine au maréchal Franchet d'Espèrey en souvenir de la décade latine, 21-30 mai 1921, sur support en bois, France ;
 - plaque Yvonne Vieslet 1918, vendue pour le financement d'un centre féminin de culture française, France, avec écrin et note explicative ;
- médaille du souvenir belge au maréchal Franchet d'Espèrey, 1921, Belgique, avec document d'accompagnement et écrin ;
- médaille du Comité France-Amérique, souvenir de la grande guerre aux vétérans français en Amérique, 1927, USA, avec écrin ;
 - médaille pour le centenaire du maréchal Franchet d'Espèrey, 1956, France, avec écrin ;
 - médaille pour le centenaire du maréchal Franchet d'Espèrey, 1956, France, avec boîte ;
 - maquette de médaille en bois aggloméré au général Franchet d'Espèrey, vers 1920, France ;
- 180 ⊖ médaille au général Franchet d'Espèrey, vers 1920, France, avec écrin ;
- médaille La victoire de la Marne 1914, France, avec écrin ;
 - médaille retour de l'Alsace à la France, 11 novembre 1918, France ;
 - médaille « Vous avez gagné la plus grande bataille de l'histoire, 12 novembre 1918, Foch », attribuée nominativement au maréchal Franchet d'Espèrey, avec écrin ;
 - médaille de l'exposition rétrospective des maréchaux de France, 1922, à M. le Maréchal Franche d'Espèrey, avec écrin ;
- plaque de la 3e fête annuelle de tir de Mâcon, 1903, France, avec écrin ;
- médaille de la 3 e fête annuelle de tir de Mâcon, 1903, France ;
 - plaque du 40e anniversaire de la fondation de l'industrie du pneumatique, 1928, France, avec écrin ;
 - plaque du 40e anniversaire de la fondation de l'industrie du pneumatique, 1928, France, avec écrin ;
 - médaille de l'Ecole supérieure de guerre au maréchal Franchet d'Espèrey, 1937, France, avec écrin ;
- 190 ⊖ médaille du centenaire de la bataille de Pichincha, 1922, Colombie, avec écrin ;
- médaille et plaque de la Caisse nationale de crédit agricole mutuel, avec écrin ;
 - médaille du centenaire de la Banque de France, 1820-1920, au maréchal Franchet d'Espèrey, France ;
 - insigne de poche souvenir de l'exposition de 1937, L'UDAS des anciens combattants, France, avec écrin ;
 - insigne de l'amicale française des amis des chemins de fer, France, avec boîte ;
- insigne boutonnaire « INDC », France, avec écrin ;
- insigne au blason encadré de laurier au nom du Maréchal Franche d'Espèrey, avec boîte ;
 - matrice pour papier à lettres en acier aux armes de Franchet d'Espèrey, France, avec boîte coulissante ;
 - insigne de membre d'honneur de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;
 - sac du maréchal Franchet d'Esperey (France) ;
- 200 ⊖ sac postal en toile "153e Régiment d'Infanterie » (France) ;
- sac postal en toile "18e Bataillon de Chasseurs » (France) ;
 - sac postal en toile "M le général Franchet d'Espèrey » (France) ;
 - malle du général Franchet (France) ;
 - périscope de tranchée (80cm de haut) ;
- binoculaire Zeiss avec son trépied (France) ;
- raquettes françaises de 1912 (France) ;
 - skis suédois (Suède) ;
 - pistolet Browning 6,35 avec son étui et ses deux chargeurs (France) ;
 - scapulaires (France) ;
- 210 ⊖ coffret instruction grenades (France) ;
- paire de chandeliers réalisés avec des éléments d'obus (artisanat de tranchée) (France) ;
 - coupe-papier réalisé avec une douille (artisanat de tranchée) (France) ;
 - porte-plume réalisé avec une douille (artisanat de tranchée) (France) ;
 - tampon – ETAT français – Le maréchal FDE (France) ;
- tampon – Figurine Marianne – Maréchal FDE (France) ;
- truelle de la pose de la première pierre du carré français de la nécropole de Zeitenlick à Thessalonique (France) ;
 - étriers de Mouha Ou Hammou Zayani (Maroc) ; *6e spahis marocains*
 - plaque à queues d'aronde trouvée à Cherchell en Algérie (Empire romain) ;
 - casque ersatz prussien (Prusse) ;
- 220 ⊖ casque d'officier de dragon Autrichien (Austro-Hongrois) ;
- plaque de casque à Pointe "Waterloo" (Prusse) ;

- 222 - plaque de casque à pointe (Prusse) ;
- plaque de shako prussien (Prusse) ;
- coupe "L'armée Serbe au général Franchet d'Espèrey " (Serbie) ;
- > - boîte à cigarettes gravée avec une cigarette ;
- couronne de laurier en argent offerte par les juifs de Serbie avec écriin (Serbie) ;
- chaussettes de bienvenue (Serbie) ;
- coussin de bienvenue (Serbie) ;
- étole de bienvenue (Serbie) ;
- 230 ⊖ - guzla (Serbie) ;
- service à café (Serbie) ;
- cadre religieux (Grèce) ;
- coffret à cigares (Belgique) ;
- boîte à cigares (Colombie – Venezuela) ;
- > - livre en écaille de tortue et son écrin (Colombie – Venezuela) ;
- massue océanienne (Océanie) ;
- machette plate (Asie) ;
- statuette en bois représentant un homme (Dahomey) ;
- statuette en bois représentant une femme (Dahomey) ;
- 240 ⊖ - statuette en bois représentant une femme (Dahomey) ;
- statuette en bois représentant une femme (Dahomey) ;
- statuettes en cuivre de 4 Femmes pilant le mil (Dahomey) ;
- statuettes en cuivre d'un chef avec ses deux porteurs et un soldat (Dahomey) ;
- statuettes en cuivre représentant un chef et ses porteurs (Dahomey) ;
- > - statuette en cuivre "Tigre" (Dahomey) ;
- bouclier éthiopien (Ethiopie) ;
- pique d'un guerrier du 2e rang (Ethiopie) ;
- couteau de jet dit "Kpinga" (afrique centrale) ;
- petite Flissa (Afrique du Nord) ;
- 250 ⊖ - poignard type Flissa de taille moyenne (Afrique du Nord) ;
- poignard type Flissa de taille moyenne (Afrique du Nord) ;
- poignard type Flissa de taille moyenne (Afrique du Nord) ;
- grande Flissa (Afrique du Nord) ;
- épée type Tabouka (Afrique du Nord) ;
- > - Petite sacoche en cuir rouge (Afrique du Nord) ;
- Deux lbesimen (épingles-crochets) (Afrique du Nord) ;
- un Dah (bracelet) (Afrique du Nord) ;
- peigne (Afrique du Nord) ;
- collier (Afrique du Nord) ;
- 260 ⊖ - miroir (Afrique du Nord) ;
- sac de transport de femme en cuir gaufré avec broderies de différentes couleurs (Afrique du Nord) ;
- cadenas (Afrique du Nord) ;
- moukhala (Afrique du Nord) ;
- moukhala (Afrique du Nord) ;
- > - moukhala (Afrique du Nord) ;
- moukhala (Afrique du Nord) ;
- moukhala (Afrique du Nord) ;
- Portrait du Capitaine FDE (France) ;
- Bronze du monument de Pierre I^{er} à Paris (France) ;
- 270 ⊖ - Buste en bronze de FDE (France) ;
- Statue en bronze équestre du roi Alexandre (France) ;
- Affiche pour la collecte pour l'érection du « MEMORIAL FRANCAIS DU FRONT D'ORIENT A BELGRADE » (France) ;
- képi de sous-lieutenant de Louis Franchet D'Espèrey (France) ;
- bonnet de police de Louis FDE (France) ;
- > - pattes de collet du 401e RI Louis (France) ;
- pattes de collet du 101e RI Louis (France) ;
- pattes de collet du 101e RI Louis (France) ;
- numéro découpé d'un képi du 101RI (France) ;
- Etui à cigarettes (France) ;
- 280 ⊖ - Boite d'allumettes "40 Tisons" (France) ;
- timbale télescopique (France) ;
- timbale télescopique (France) ;
- 283 - sifflet (France) ;

- sifflet (France) ;
- - briquet « patrie » avec pochette de Louis FDE (France) ;
- briquet douille de Louis FDE (France) ;
- briquet à mèches (France) ;
- canif de Louis FDE (France) ;
- crayon religieux/porte-bonheur de Louis FDE (France) ;
- 290 ⊙ - chaînette avec médaillons religieux de Louis FDE (France) ;
- plaque d'identité de Louis FDE (France) ;
- plaque d'identité de Louis FDE (France) ;
- porte-monnaie et son contenu (Chiffres 101, broche "Espoir et Salut de la France, 2 clés et un récépissé° de Louis FDE (France) ;
- enveloppe avec cheveux et fleurs de la tombe de FDE (France) ;
- - porte-monnaie et son contenu (3 timbres, ruban cœur sacré, Agnus Dei et papier (Vertus attachées aux Agnus Dei ou pains sacrés) de Louis FDE (France) ;
- pochette avec deux médailles religieuses et une pièce de monnaie Louis FDE (France) ;
- portefeuille marocain de Louis FDE (Maroc) ;
- lime – poinçon de Louis FDE (France) ;
- trousse à couture de Louis FDE (France) ;
- 300 ⊙ - couverts de Louis FDE (France) ;
- 301 - cinq estampes chinoises (Chine).

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, Le donateur, s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière, accepte de donner les objets au donataire.

ARTICLE 2 - GARANTIES

Le DONATEUR déclare et garantit au DONATAIRE :

- qu'il est le seul et unique propriétaire des objets ;
- que rien ni personne ne s'oppose à la conclusion des objets au profit de du DONATAIRE ;
- que les objets ne font l'objet d'aucune procédure ou réclamation contentieuse ou non contentieuse tant en France qu'à l'étranger qui pourrait faire obstacle à sa don ou la remettre en cause ;
- que les objets ne sont grevés d'aucune sûreté réelle ni nantissement sans dépossession et qu'ils n'ont jamais été proposés en garantie d'aucune créance d'aucune sorte.

Il garantit également le DONATAIRE contre toute conséquence, quelles qu'en soient la nature et l'étendue, résultant de toute procédure ou réclamation contentieuse ou non contentieuse, et en particulier de toute procédure relative à la provenance, à la propriété et/ou émanant d'un précédent propriétaire (spoliations pendant la Seconde Guerre mondiale, vol ou trafic de biens culturels, liste non exhaustive).

L'expression « toute conséquence » vise notamment toute conséquence financière (indemnisations, honoraires, frais et dépens de toute sorte) et toute restitution des objets par le DONATAIRE qui pourrait résulter d'une telle procédure ou réclamation.

Les présentes garanties resteront en vigueur jusqu'à la date d'expiration des délais de prescription applicables. Elles constituent un élément essentiel et déterminant de la volonté du DONATAIRE de conclure le présent contrat. Le donateur ne pourra pas s'exonérer de son obligation en invoquant l'absence de connaissance des faits à l'origine de la procédure ou de la réclamation ou en invoquant la connaissance que pouvait ou aurait dû en avoir le DONATAIRE.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS DIVERSES

Aucune des parties ne pourra céder ou transférer le présent contrat sans le consentement écrit et préalable des autres parties.

En cas de contradiction entre les termes du présent contrat et tout accord écrit ou oral antérieur entre toutes les parties ou certaines d'entre elles, les termes du présent contrat prévaudront.

Le présent contrat, constitue l'intégralité de l'accord entre les parties relativement à l'acquisition des objets, et aucune partie ne saurait modifier, compléter ou abroger l'une quelconque de ses dispositions, sans un avenant signé par chacune des parties.

Si une disposition du présent contrat devait être jugée illégale, nulle ou inapplicable, seule cette disposition serait réputée non-écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions.

ARTICLE 4 - STATUT DES BIENS CEDES

Dans la mesure où les biens objet du présent contrat rejoindront les collections du musée de l'Armée, ils se verront appliquer le régime de la domanialité publique, conformément à l'article L.2112-1-8° du code de la propriété des personnes publiques. Ainsi, ils bénéficieront de toutes les protections légales instituées en cette matière (inaliénabilité, imprescriptibilité, insaisissabilité).

ARTICLE 5 - CESSION DE DROIT

Par les présentes, le DONATAIRE accepte explicitement de céder au musée de l'Armée les droits de reproduction et de représentation afférents à l'ensemble des objets.

Cette cession est consentie :

- pour la durée de la propriété littéraire et artistique
- pour le monde entier ;
- pour l'ensemble des activités scientifiques et culturelles du musée de l'Armée.

Le musée de l'Armée est habilité à accorder à des tiers, tant en France qu'à l'étranger et, le cas échéant, par voie de cession, toutes les autorisations de reproduire et de représenter, de publier et d'exploiter les objets, dans la limite des droits qui lui sont conférés par le présent contrat.

L'ensemble de ces droits seront exercés dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relative aux droits moraux.

ARTICLE 6 - LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation, ou à l'exécution du présent contrat, et à défaut d'accord amiable, le tribunal de grande instance de Paris sera seul compétent, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait à Paris, le 2022

Pour le donataire

Le Général Henry de MEDLEGE

Directeur du musée de l'Armée

Pour le donateur

Le Colonel Christian de GASTINES

Propriétaire

8